

tiples caractéristiques du Régime, il est difficile de justifier une proposition visant à unir plus étroitement, et peut-être même inutilement, deux lois en elles-mêmes extrêmement complexes, d'autant plus qu'il y a des différences fondamentales tant dans les délais prévus que dans la structure des taux.

Même si l'on prouvait l'utilité de ce mariage mixte, la motion néglige des aspects très importants. Par exemple, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, toutes les formes de revenu entrent dans la formule d'étalement. Le Régime de pensions du Canada, par contre, ne vise que les gains provenant d'un emploi. Quel sera le rajustement, s'il y en a un à faire? Une autre question laissée en suspens est le délai pour recourir à l'option en faveur d'un étalement sur cinq ans. Le Régime de pensions prévoit déjà une période d'étalement qui varie de 10 à 47 ans; à quel moment, au cours de cette période, devra-t-on accorder un nouvel étalement? Le meilleur moment serait évidemment celui du calcul des prestations, mais un choix ne pourrait être judicieux sans examiner en détail les revenus de 47 années et sans bien comprendre le processus d'étalement et de rajustement de ces revenus. La décision pourrait alors nécessiter la révision de toutes les cotisations faites pendant ces 47 ans. D'un autre côté, une personne qui opérerait avant le moment de la retraite le ferait nécessairement à l'aveuglette et il y aurait donc lieu de prévoir des moyens de réparer quand, par suite d'un choix malheureux, les prestations sont trop élevées ou carrément perdues.

En résumé, la proposition que renferme la motion suppose à tort que la loi de l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions sont conciliables. Elle ne tient pas compte de la disposition d'étalement et de rajustement des revenus qui existe dans le Régime. Elle compliquerait les choses tant pour le cotisant que pour les administrateurs du Régime. Enfin, elle n'aurait pas vraiment d'effet dans la majorité des cas et pourrait même agir au détriment de certains bénéficiaires. M. l'Orateur, je crois avoir expliqué clairement pourquoi je rejette la motion.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter chaleureusement le député d'Elgin (M. Wise) d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Il n'avait pas à la commenter très longuement. Dix minutes lui ont suffi pour faire un exposé réaliste et logique.

Une voix: Dites-le sans rire.

M. Whittaker: Le député demande si je peux le dire sans rire? Certainement, surtout après le discours de 20 minutes que nous venons d'entendre, ou mieux la dissertation, copiée presque textuellement par quelque citadin malin et lu par le même, sans aucune connaissance ou compréhension des problèmes du cultivateur. Il y a un vieux proverbe qui dit que les cultivateurs vivent pauvres et meurent riches. Mais ce dicton se modifie rapidement et disparaît très vite. Parce que non seulement ils vivent pauvres mais ils meurent pauvres, surtout si l'on tient compte de l'inflation qui sévit au Canada aujourd'hui et quand on voit que le gouvernement fait très peu ou rien du tout pour y remédier.

Il est donc très réaliste de parler de l'étalement des revenus des cultivateurs aux fins de leurs cotisations au Régime de pensions du Canada. C'est réaliste quand on sait et quand on comprend les difficultés des cultivateurs, les grandes fluctuations de leurs gains d'une année à l'autre, et quand on sait que leurs recettes ne sont pas

Régime de pensions du Canada

toujours bonnes. Une année, ils peuvent subir des pertes ou presque, et l'année suivante ils réussissent très bien.

L'agriculture au Canada aujourd'hui n'offre pas beaucoup de stabilité bien que je sois heureux de dire que notre gouvernement de Colombie-Britannique essaie de stabiliser l'agriculture beaucoup plus que le gouvernement fédéral. C'est donc pour cette raison que nous devons demander et demandons effectivement ces choses à l'intention des cultivateurs, des choses comme l'étalement des revenus aux fins de leurs cotisations au RPC.

Je suis certain que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est disposé à appuyer cette motion aujourd'hui. Non pas comme il l'a fait vendredi dernier quand le gouvernement s'est permis de contester une motion qui aurait permis aux personnes ayant fait du service à l'étranger de le considérer comme ayant été accompli au Canada afin de bénéficier d'une pension de vieillesse. Quand la motion a été présentée à la Chambre, le gouvernement s'y est opposé sous prétexte que c'était un bill de finance. Drôle de finance en effet. Il en était très peu question, mais j'ai beaucoup regretté que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait crû bon d'appuyer le point de vue des ministériels. Je suis certain qu'il ne verra rien dans la présente motion qui doive coûter de l'argent au gouvernement. Bien souvent, je suis ici et j'écoute les propos hypocrites et trompeurs que tiennent les députés d'en face pendant l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Une voix: Quelle honte!

● (1730)

M. Whittaker: Un député vient de dire avec raison: quelle honte! Quelle honte, oui, de voir les députés d'en face faire des observations hypocrites et passer leur temps à étouffer le bill.

Une voix: Qui parle maintenant?

M. Whittaker: Je ne serai pas long. Cette motion ne sera pas étouffée, j'en suis certain, et elle sera adoptée. Je ne parlerai pas très longtemps parce que je ne veux pas voir trop de larmes de crocodiles ma's plutôt de l'action. Je veux que les gens d'en face adoptent cette motion plutôt que de nous présenter des dissertations semblables à la dernière, qui a duré 20 minutes. Ces agriculteurs sont l'élément essentiel du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Whittaker: Ils ne reçoivent pas d'aide du gouvernement. Le député a posé une question au sujet de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. C'est une catastrophe. Je lui conseille de se renseigner sur les programmes de stabilisation des prix agricoles des provinces. Il devrait comprendre ce qui se passe car le gouvernement fédéral n'offre pas le soutien nécessaire à l'industrie agricole. Je le répète, j'appuie énergiquement la motion du député d'Elgin (M. Wise) et j'espère que les députés d'en face ne parleront pas pendant les 25 prochaines minutes, ou plus, afin d'étouffer cette motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas invoqué le Règlement pendant que le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) parlait car je me suis rendu compte que je pourrais probablement bientôt obtenir la parole. Voici: je proteste contre le fait qu'il donne à entendre que, parce que je me suis prononcé sur un rappel au Règlement vendredi, je m'oppose par conséquent au bill qui a trait à la loi sur la